

# Allocation de fin d'année pour les demandeurs d'emploi

Le centre communal d'action sociale de la Ville (CCAS), peut attribuer une allocation de fin d'année pour les demandeurs d'emploi Quevillais sous conditions de ressources.

L'allocation est attribuée sous la forme de chèques-cadeaux.

## Période de demande 2021

Pour 2021, les demandes se font du 15 au 26 novembre 2021, du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 13h30 à 16h directement au CCAS à l'Hôtel de Ville.

## Conditions

Pour bénéficier de cette allocation, les demandeurs d'emploi doivent l'être depuis plus d'un mois et habiter à Grand Quevilly depuis plus de 6 mois.

L'attribution se fait sous conditions de ressources déterminées par le conseil d'administration du CCAS en septembre.

## Documents à fournir

- Livret de famille
- Quittances de loyer de avril et d'octobre 2021 ou taxe foncière pour les propriétaires
- Notification d'acceptation ou de rejet de Pôle emploi datant de plus d'un mois
- Numéro d'allocataire CAF
- Tous les justificatifs de ressources de tous les membres du foyer de mai à octobre 2021. Pour les enfants hébergés, seuls les ressources propres sont prises en compte.

## Allocation de fin d'année pour les demandeurs d'emploi

- Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans.

Plus d'informations auprès de l'accueil du CCAS au 02.35.68.93.61 ou par mail à [ccas@grandquevilly.fr](mailto:ccas@grandquevilly.fr).

contact

## **CCAS**

### **Coordonnées :**

- 02 35 68 93 61
- [ccas@grandquevilly.fr](mailto:ccas@grandquevilly.fr)
- Esplanade Tony Larue